

Intersexuation

Outils de formation pour les médias développés par



Fédération Genevoise
des Associations LGBT

Ces outils ont pu être mis en place grâce au soutien de la Ville de Genève, de la Loterie Romande et de la fondation Tides.

En collaboration avec



■ Définitions et explications

L'intersexuation désigne les personnes dont les caractéristiques biologiques sexuelles innées ne correspondent pas ou qu'en partie aux catégories biologiques binaires définies médicalement pour distinguer les sexes/corps « femelles » et « mâles ».

On parle de personnes intersexuées ou de personnes intersexes. Ce deuxième terme est plus souvent utilisé de manière politique par les personnes concernées.

Une personne dont les caractéristiques biologiques sexuelles correspondent au schéma binaire mâle/femelle est une personne dyadique.

L'intersexuation d'une partie des personnes intersexes est connue dès la naissance. En effet, l'assignation à la naissance à un sexe binaire mâle/femelle est obligatoire en Suisse et les médecins se basent sur la taille des organes génitaux externes pour le faire. Il arrive que les médecins aient un doute et tranchent. Dans ces cas-là, des suivis médicaux sont mis en place alors que les variations du développement sexuel sont dans la plupart des cas pas dangereux pour la santé. Les bébés intersexes subissent pourtant différents traitements pour les conformer au sexe assigné. Néanmoins, l'intersexuation peut également être découverte lors de l'adolescence avec la puberté, à l'âge adulte ou pendant l'enfance. Les traitements médicaux non-consentis ne sont ainsi pas uniquement effectués sur les bébés intersexes.

■ Statistiques — Chiffres et recherche

Le consensus des spécialistes sur le pourcentage de personnes intersexes dans le monde est de 1,7%¹.

Il existe plus de 40 variations du développement sexuel. Les réalités des personnes intersexuées sont alors différentes bien que les discriminations subies se rejoignent.

Une recherche du Conseil de l'Europe² met en avant que 96% des personnes intersexuées se voient soumises à au moins un traitement hormonal. 64% subissent une

1 Fausto-Sterling Anne (2000), Sexing the body: gender politics and the construction of sexuality, New York, Basic Books.

2 Droits de l'homme et personnes intersexes par le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe en 2015: <https://book.coe.int/fr/commissaire-aux-droits-de-l-homme/6680-droits-de-l-homme-et-personnes-intersexes.html>

gonadectomie (ablation des ovaires ou des testicules). Ces opérations sont assimilées à des mutilations génitales, car elles sont non consenties par les personnes concernées. De plus, elles ne sont pas nécessaires pour la bonne santé des personnes intersexuées. Ces traitements ont de plus des conséquences néfastes sur leur santé mentale et physique.

■ **Notions juridiques**

En Suisse, il n'existe pas d'interdiction des interventions médicales sur les personnes qui naissent intersexuées. Les mutilations génitales infantiles, par exemple, peuvent donc avoir lieu. L'ONU considère ces pratiques comme de la torture et a demandé à la Suisse de les interdire. Plusieurs organes onusiens ont d'ailleurs condamné la Suisse à cause de ces pratiques. La Commission nationale d'éthique a de plus recommandé l'interdiction en 2012 et a confirmé ceci en 2020 en demandant de laisser choisir les enfants. En mars 2022, la motion 22.3355³ a été déposée par des membres du Conseil des Etats. Elle vise justement à interdire les traitements médicaux non proportionnés sur les enfants intersexes.

De plus, les personnes intersexuées ne sont pas protégées contre les discriminations et incitations à la haine (article 261bis code pénal). Les caractéristiques sexuelles ne sont pas non plus mentionnées dans l'article 8 de la Constitution comme des caractéristiques sur lesquelles il n'est pas possible de se baser pour discriminer. Cela peut donc avoir des répercussions sur l'éducation, l'accès à la santé et l'employabilité, par exemple.

■ **Déconstruction des mythes**

La médicalisation des questions intersexes

Ce mythe de la médicalisation regroupe plusieurs aspects de la question qui sont souvent discutés, tels que :

- « C'est une thématique médicale, appelons un médecin ! »
- « La Suisse arrête les opérations sur les enfants intersexes »
- « Si les personnes sont opérées à la naissance, c'est pour leur bien »

Les médecins ont presque toujours exclusivement la parole lorsqu'un sujet médiatique sur l'intersexuation est fait, et souvent, en opposition avec la parole d'activistes. Il arrive même que les premières personnes concernées, à savoir les personnes intersexes, ne soient même pas questionnées dans les sujets médiatiques. Cette médicalisation amène une pathologisation des questions intersexes et enferment les personnes intersexuées dans un rôle de patientes. Bien que la Commission nationale d'éthique recommande l'interdiction des opérations et que plusieurs médecins disent les suivre, les statistiques médicales des hôpitaux montrent qu'elles continuent d'avoir lieu. Il est alors important de comprendre la complexité et les enjeux de pouvoir liés à l'intersexuation et de ne pas focaliser son sujet médiatique uniquement autour de la parole des médecins. De ce fait, les personnes concernées, souvent également expertes de l'intersexua-

3 [22.3355 | Interdiction pénale des interventions visant à modifier le sexe biologique des enfants nés avec une variation des caractéristiques sexuelles \(enfants intersexués\) | Objet | Le Parlement suisse \(parlament.ch\)](#)

tion, mettent plutôt en avant les aspects de droits humains que posent ce sujet. De plus, dans la majorité des cas, la variation intersexe en elle-même ne fait courir aucun risque à la santé des personnes intersexuées. Par contre, la médicalisation pour conformer les enfants à ce qui est attendu des femmes ou des hommes a d'importantes conséquences physiques et morales. Le problème est alors la société à travers la médecine qui assigne un sexe binaire à chaque personne.

L'exotisation des organes génitaux des personnes intersexes

Plusieurs types de formulation mettent en avant une méconnaissance de l'intersexuation, telles que : « À la fois homme et femme », « ni homme, ni femme », « troisième sexe », « sexe neutre ». Cela renvoie à la figure mythologique grecque d'Hermaphrodite et/ou à l'idée d'avoir « les 2 sexes » et démontre une ignorance du sujet et des variations du développement sexuel. Celles-ci peuvent être multiples, car les sexes dits mâle et femelle sont des évolutions différenciées de mêmes cellules, mais il n'est pas possible d'avoir deux ovaires et deux testicules chez la même personne par exemple car cela provient des mêmes gonades, qui évoluent différemment en fonction des hormones sexuelles.

Il faut donc comprendre le sujet pour ne pas réaffirmer des stéréotypes et mythes. Il est aussi important de ne pas se concentrer uniquement sur les organes génitaux des personnes concernées mais plutôt de parler de leurs combats pour leurs droits et leur visibilité. D'autant plus que toutes les formes d'intersexuation ne concernent pas l'aspect des organes génitaux externes : il peut également s'agir uniquement de taux hormonaux inhabituels ou de variations génétiques.

La confusion entre intersexuation et transidentité

L'intersexuation et la transidentité sont différentes mais on entend pourtant souvent : « Les personnes intersexes sont non binaires » ou « Un troisième (marqueur de) genre pour les personnes intersexes ». Les personnes intersexuées ne sont pas forcément trans* et/ou non-binaires, elles peuvent également être cisgenres. Leur identité de genre ne découle pas de leur intersexuation, ce sont deux caractéristiques distinctes.

De ce fait, les demandes principales des personnes intersexes ne sont pas liées aux toilettes neutres ou au X sur les papiers d'identité, mais plutôt au respect de leurs corps et à l'interdiction des mutilations génitales infantiles. En effet, dans les pays qui ont adopté des marqueurs de genre du type Autre ou X sur les papiers d'identités, comme l'Australie ou l'Allemagne, il a même été observé que cela avait des impacts négatifs sur le respect de l'intégrité physique des bébés et enfants intersexes. Le problème est que ces marqueurs de genre ne sont généralement pas basés sur l'autodétermination des personnes, mais assignés à la naissance.

Personne ne veut témoigner

La réalité des personnes intersexuées est à prendre en compte : elles n'ont pas toujours accès à leurs dossiers médicaux, un fort tabou entoure ce sujet et il y a des enjeux de pouvoir vis-à-vis du monde médical.

Il y a des personnes intersexes qui veulent témoigner en Suisse, mais cette récolte de témoignages peut demander des dispositions particulières, car parler de son parcours peut être sensible comme il peut être lié à des expériences traumatiques.



Recommandations pour un traitement médiatique respectueux

1. Visibiliser la thématique de l'intersexuation

Notre veille médiatique montre que les questions intersexes sont très peu traitées dans les médias (en 2020, sur 145 articles sur les thématiques LGBTIQ+ de trois journaux, seuls 2 articles en parlaient, par exemple). Il est donc important de rendre visible ces questions qui font partie de l'acronyme LGBTIQ+ et de ne pas se cantonner aux sujets médiatiques sur les orientations sexuelles et affectives ainsi que les transidentités.

2. Utiliser des termes corrects et non pathologisants

Il faut faire attention aux termes utilisés, qui peuvent reproduire les mythes sur les personnes intersexuées. Il est question d'intersexuation, c'est un sujet lié au sexe et aux organes génitaux mais pas à la sexualité. Les personnes intersexuées ne doivent pas être décrites comme des patientes ou victimes, par exemple.

3. Travailler avec des personnes concernées et les écouter

Les personnes intersexes sont souvent expertes de leur situation et il est nécessaire de faire des sujets médiatiques avec elles.

Témoigner sur ce sujet peut néanmoins être un moment délicat et le sujet médiatique peut avoir un fort impact sur la personne. Il est donc important de lui proposer de relire/réécouter/revisionner pour avoir son retour sur ce qui a été dit (niveau de détails, termes utilisés, etc.). Il faut également pouvoir réellement garantir l'anonymat des personnes interviewées si elles le souhaitent, ainsi que diversifier ses sources.

4. Humaniser les personnes intersexuées

Il est important de ne pas se focaliser uniquement sur les corps et les organes génitaux, mais parler des personnes, de leurs actions, de leur environnement et de leurs combats politiques par exemple. Il faut éviter le voyeurisme et l'utilisation de la personne interrogée sans tenir compte de ses envies et besoins.

5. Être critique des pratiques médicales

Les questions d'intersexuation sont souvent traitées du point de vue médical, car une des premières pensées est les opérations chirurgicales sur les bébés intersexes. Il faut alors sens de donner la parole aux médecins. Néanmoins, sur cette thématique, les enjeux de pouvoir sont forts. La médecine jouit d'une forte crédibilité dans notre société, les témoignages des médecins sont alors souvent crus sur parole ou sacralisés, alors même que le domaine médical est partie prenante de ces opérations de mutilation. En face, les personnes concernées et/ou expertes sont souvent réduites à des activistes qui donnent uniquement leur avis.

En plus de critiquer les discours médicaux, il est alors important de parler des questions intersexes d'un point de vue des droits humains. Des sociologues ou juristes peuvent également prendre la parole sur ce sujet pour un traitement médiatique plus égalitaire. Car ce qui est dénoncé, ce sont les traitements non-consentis et non-nécessaires, en lien avec la binarité des sexes, l'autodétermination et l'intégrité physique.

6. Parler de l'intersexuation dans des sujets variés

La thématique de l'intersexuation recoupe de nombreux enjeux aux niveaux juridique, politique, social ou médical. Pour diversifier son angle d'approche, il est possible de s'adresser aux associations de personnes concernées afin de comprendre quels sont les enjeux actuellement intéressants ou s'il y a des communiqués de presses qui ont été publiés.

De plus, il est intéressant de changer le prisme autour de la question intersexe et de pouvoir en parler lors d'autres sujets. Par exemple lorsqu'il est question de diversité corporelle : on parle de taille différente, de corpulences, il est possible aussi de parler d'intersexuation à ce moment-là car cela fait partie de la diversité.

7. Faire attention aux images

Les images utilisées pour illustrer le sujet médiatique sur l'intersexuation peuvent également réaffirmer des mythes. Il faut éviter les images d'organes génitaux ou les hôpitaux, par exemple. Le drapeau intersexe, des images d'événements ou des portraits de personnalités intersexes out sont à privilégier.

→ **L'AJL (association des journalistes LGBTI France)** a également publié une série de recommandations sur le traitement médiatique des questions d'intersexuation avec le Collectif Intersexe et Allié-e-s :

<https://www.ajlgbt.info/informer-sans-discriminer/donner-la-parole-aux-personnes-intersexes>

Ressources

→ **InterAction Suisse**

Vous y trouverez des vidéos, témoignages, textes, ainsi que des prises de positions politiques sur les droits humains des personnes intersexuées. Deborah Abate et Audrey Aegerter, co-fondatrices de l'Association, répondent régulièrement aux sollicitations des médias.

→ **Brochure Sexesss** pour en savoir plus sur la sexuation : <https://www.unige.ch/ssi/ressources/ressources-pedagogiques-ssi/brochures/brochure-rtsdecouverte/>

→ **Collectif Intersexes et Allié-e-s France**

Vous y trouverez des chiffres, des images d'illustration, des séries de témoignages ainsi que des enquêtes.

→ **Organisation Intersex International Europe - OII Europe**

Vous trouverez des comparaisons sur les droits humains vis-à-vis des personnes intersexuées en Europe, une brochure regroupant différents témoignages, des enquêtes, etc.

Bonnes pratiques journalistiques

→ Un article de Swissinfo qui se base sur le film **Ni d'Eve ni d'Adam, une histoire intersexe** pour donner des chiffres, mettre en avant les vécus de personnes intersexes : https://www.swissinfo.ch/fre/-ni-d-eve--ni-d-adam--une-histoire-intersexe--_fille-ou-gar%C3%A7on--ces-enfants-qu-on-op%C3%A8re-pour-cocher-une-case/44054212

→ Un article du magazine 360 qui prend le **portrait de Deborah Abate**, sans voyeurisme et en montrant la réalité des personnes intersexuées : <https://360.ch/tendances/54829-intersex-stories/>